

LE DISPOSITIF INCLUSION DU PROGRAMME ERASMUS Mobilités 2025-2026

Le programme Erasmus vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités.

A ce titre, plusieurs soutiens sont proposés :

Le complément inclusion

Un soutien à l'inclusion est accordé sous la forme d'un montant additionnel mensuel de 250€ sur la bourse Erasmus.

Dans le cadre d'une politique nationale de l'inclusion, la circulaire Erasmus+ publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, identifie les publics éligibles au complément inclusion.

Critères pour les personnes	Justificatifs à fournir à la Direction des Relations européennes, internationales et de la Francophonie
en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale

Comment demander le complément inclusion ?

Pour les mobilités d'études, les étudiants répondant à l'un des critères ci-dessus doivent déposer les justificatifs dans leur dossier de candidature Mobility Online avant :

- Le 15 août pour les mobilités d'une année universitaire ou du 1er semestre
- Le 01 décembre pour les mobilités du second semestre

Le soutien financier complémentaire sur la base des frais réels (destiné en priorité aux personnes en situation de handicap ou d'affection longue durée)

Le programme Erasmus peut accorder un financement complémentaire sur la base de frais réels lorsque les situations des personnes concernées (et répondant à l'un des critères ci-dessus) occasionnent des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir. **Seront examinées en priorité les demandes concernant les situations liées à un handicap ou à une**

affection de longue durée (ALD). Ce financement complémentaire est soumis à l'accord préalable de l'agence Erasmus+ France.

Comment demander le soutien financier sur la base des frais réels ?

- *Si vous êtes un(e) participant(e) inscrit(e) ou employé(e) à l'UMLP partant à l'étranger*

Lors de votre candidature pour partir en mobilité Erasmus+, nous vous invitons à indiquer si vous avez des besoins spécifiques.

Dès que vous êtes informé(e) de votre sélection et au plus tard 3 mois avant votre départ, nous vous invitons à vous adresser à la Direction des Relations européennes, internationales et de la Francophonie (DREIF). La DREIF vous aidera à définir vos besoins d'accompagnement lors de votre mobilité et complètera ensuite le formulaire de demande de fonds complémentaires : dreif@univ-fcomte.fr

- *Si vous êtes un(e) participant(e) venant réaliser une mobilité à l'UMLP*

Nous vous invitons à contacter le service des relations internationales de votre établissement d'origine le plus tôt possible afin de faire une demande de financement spécifique.

Informations complémentaires

Consultez le site internet du service de santé étudiants de l'université Marie et Louis Pasteur : <https://www.univ-fcomte.fr/sante>

Financé par l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne peuvent en être tenues pour responsables.

Mise à jour : mai 2025